



PROGRAMME 4

Programme d'action régional sur l'Action humanitaire et le Développement social

Respect des Instruments internationaux et régionaux sur les droits humains

Protection et assistance aux personnes déplacées et récupération des biens

Mettre fin à la violence contre les femmes

Lutte contre le VIH/SIDA, les IST, la tuberculose et le paludisme; Soutien psychosocial

Promotion du Kiswahili comme langue régionale



I. INTRODUCTION

Un environnement instable rend la majorité des gens vulnérables. Dans des situations de conflits armés, de catastrophes naturelles ou de pauvreté absolue, les gens perdent leur territoire, leurs biens et peut-être aussi leur identité. Dans des situations pareilles, les femmes, qui auparavant pouvaient faire face à la marginalisation économique et culturelle, deviennent vulnérables. Les enfants, qui d'habitude sont capables de s'adapter aux situations difficiles, deviennent également vulnérables en l'absence de la protection familiale et communautaire. Le présent programme répond aux besoins des groupes qui sont particulièrement vulnérables. Ces derniers sont définis comme des personnes qui pourraient être exposées aux effets des phénomènes prévisibles et imprévisibles à cause des conditions précaires dans lesquelles elles se trouvent. La mobilité massive des populations a aggravé également leur vulnérabilité au VIH/SIDA, ce qui affaiblit leur capacité d'adaptation à une crise particulière.

L'article 6 de la Déclaration de Dar es Salaam exprime une profonde préoccupation sur les conséquences humanitaires et sociales des crises et des conflits armés..., constatant les violations des droits humains des femmes, des enfants... et la violence et l'exploitation et l'esclavage sexuels contre les filles et les femmes. La DD engage également les États à protéger les femmes et les enfants, à mettre en place des mécanismes régionaux destinés à fournir une assistance psychosociale, médicale et judiciaire aux femmes et aux filles victimes de viol et d'autres actes de violence et d'exploitation sexuelles, et d'allouer des fonds en priorité en faveur des programmes de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures sociales. Ainsi, ce projet propose des mesures d'opérationnaliser l'engagement opportun de mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les jeunes garçons.

Le programme d'action régional sur les questions humanitaires et sociales vise à promouvoir les politiques de prévention des catastrophes, de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes déplacées internes ainsi que de leur environnement. Il vise également à promouvoir les politiques appropriées en

vue d'assurer l'accès aux services sociaux de base pour les populations affectées par les conflits et les effets des catastrophes naturelles, en particulier les groupes les plus vulnérables des femmes, des jeunes et des enfants.

Vision: Un programme regroupant onze pays de la CIRGL avec une population de près de **TROIS CENTS MILLIONS** et coûtant plus d'un milliard USD a été élaboré pour mettre fin à la violence contre les femmes (VCF); mettre en place un cadre régional de gestion des catastrophes et de planification d'urgence: fournir l'assistance aux communautés d'accueil, restauration de l'environnement, réhabilitation des établissements humains, prévention et intervention en cas de catastrophes; accès à l'aide humanitaire et sécurité des travailleurs humanitaires et du personnel connexe: cadre de protection, d'assistance et de solutions durables aux questions humanitaires et sociales; et mobilisation des ressources pour la restauration des services de base, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les maladies contagieuses, mise en valeur des compétences, assistance et soutien psychosociaux aux groupes ayant des besoins particuliers.

Les pays et les régions retenus comme étant dans des situations post conflictuelles aux fins de l'élaboration des programmes sont les suivants: Burundi, Ouganda, RCA, RDC, Rwanda, Soudan et Tanzanie. Ces pays présentent un cas impérieux d'intervention nécessitant l'élaboration des plans pour la sécurité humaine et l'amorce d'un processus qui donnera aux populations les moyens nécessaires pour recoller les morceaux de leur vie brisée après les conflits. La présente proposition offre le cadre stratégique pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants et entreprendre l'action humanitaire et sociale et de reconstruction post conflictuelle.

II. STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Programme d'action régional est divisé en deux sous-programmes qui seront exécutés dans une période de cinq ans, de 2010 à 2014. Ces sous-programmes sont: i) **Cadre de prévention des catastrophes, de protection et d'assistance aux PDI; et ii) Reprise des services**

sociaux de base, services de santé et soutien psychosocial aux groupes ayant des besoins particuliers.

Sous-programme 1: Cadre de prévention des catastrophes, de protection et d'assistance aux PDI

Projet 1: Respect des instruments internationaux et régionaux sur les droits humains, droit international humanitaire et délivrance des pièces d'identité aux PDI, aux réfugiés et aux apatrides

La proposition de projet vise la mise en oeuvre de trois volets humanitaires et sociaux connexes découlant de la Déclaration de Dar es Salaam de 2004 sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la région des Grands Lacs. Le premier volet porte sur la promotion du respect par les États des instruments internationaux pertinents sur les droits de l'homme, le droit humanitaire, le droit des réfugiés et les apatrides. Le second concerne la mise en oeuvre de l'obligation de délivrer des pièces d'identité aux réfugiés et aux personnes déplacées internes, et le troisième porte sur le problème des apatrides dans la région. L'approche pour la mise en oeuvre de ces volets est définie dans le cadre contextuel du projet.

Objectifs: L'objectif global du projet est d'assurer une meilleure protection et un meilleur bien-être des réfugiés, des personnes déplacées internes ainsi que des apatrides à travers le respect des instruments internationaux sur les droits de l'homme et l'obligation de délivrer des pièces d'identité aux déplacés internes et aux réfugiés.

Objectifs spécifiques: Les objectifs spécifiques du projet sont de promouvoir à travers une stratégie régionale, le respect au niveau national des instruments internationaux pertinents sur les personnes déplacées et des Conventions des Nations Unies sur l'état d'apatride; et assurer la délivrance des pièces d'identité aux déplacés internes et aux réfugiés.

Résumé des activités: Analyse de l'état de ratification des instruments internationaux et régionaux pertinents sur les droits humains, le droit humanitaire, les réfugiés et les apatrides; ratification et intégration de ces instruments dans la législation nationale; mise en oeuvre des politiques relatives au respect des instruments, aux apatrides et à l'obligation de délivrance des pièces d'identité aux réfugiés et aux personnes déplacées; campagnes de sensibilisation de tous les acteurs impliqués à tous les niveaux sur l'importance de ces questions; suivi des questions convenues en vue de leur accorder une attention continue.

Dispositions institutionnelles et partenariats: il y aura un Coordinateur régional de projet (CRP) chargé de l'exécution, du suivi et de la coordination du projet au niveau régional. Il/Elle sera assisté(e) par les coordinateurs nationaux de programme (CNP) dans chaque État membre qui seront responsables des activités quotidiennes au niveau national et qui assureront une participation efficace des institutions et des autorités locales et une participation concertée des acteurs pertinents. Sur le plan régional, le projet sera exécuté en collaboration avec le Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique et à travers les mécanismes régionaux existants, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD. Au niveau national, il sera mis en oeuvre en collaboration avec les commissions nationales existantes sur les droits de l'homme, les centres de prévention des catastrophes et les conseils nationaux des réfugiés. En outre, les ministères responsables pertinents (Justice, Droits de l'homme, etc.), l'ONU, l'UA, les communautés économiques régionales, fourniront l'expertise et l'assistance technique aux États pour l'exécution des activités régionales et nationales indiquées plus haut, y compris les exigences d'établissement de rapports. Le mécanisme Genre du gouvernement, les commissions nationales des droits de l'homme, les médias, la société civile et les organisations des femmes concernées par les questions des droits de l'homme, des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides fourniront également leur appui critique et leur expertise.

Budget

Mise en place d'organismes nationaux pour administrer la mise	225.000
---	---------

en application de la loi	
Traduction des lois et des instruments dans les langues locales et sensibilisation des femmes	165000
Rapports périodiques aux institutions des droits humains	15.000
Enregistrement correct de toutes les PDI, tous les demandeurs d'asile et tous les réfugiés	4.409.500
Délivrance des documents d'état civil à toutes les PDI, tous les réfugiés et tous les demandeurs d'asile	4.409.500
Élaboration du cadre politique et de procédure pour la reconnaissance mutuelle des diplômes académiques et des documents d'état civil	21.000
Mise en place de structures administratives pour la délivrance des pièces d'identité et des titres de voyage	225.000
Élaboration d'un cadre juridique régional et des politiques nationales sur l'état d'apatride	94.000
Sous-total	9.658.000
Imprévus	965.380
Total	10.623.380

Projet 2: Protection, assistance et récupération des terres et des biens des personnes déplacées, des rapatriés et des communautés d'accueil et restauration de leur environnement

Contexte: Pendant plusieurs années, la région des Grands Lacs (RGL) a été en proie à des conflits qui ont sérieusement affecté la situation socioéconomique de la région. Ces conflits ont mis tant de pression sur les infrastructures déjà fragiles et inadéquates, causant ainsi l'effondrement des services sociaux de base. Cet état de choses a à son tour entraîné la croissance exponentielle des taux de morbidité et de mortalité dans la région. Les maladies contagieuses comme la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA ont connu une nette croissance dans la région. De plus, des millions de personnes ont été déplacées et se sont réfugiées dans les pays voisins. D'autres se sont simplement déplacées vers des localités plus sécurisées au sein de leurs propres pays, augmentant ainsi le nombre déjà très élevé de personnes déplacées internes dans la région. Des familles ont été séparées, le nombre d'orphelins a grandi et les cas de vio-

lence sexuelle contre les femmes et les enfants ont atteint des niveaux sans précédent. A long terme, il va sans dire que toutes solutions durables aux crises humanitaires et sociales devraient être intimement liées au retour de la paix et de la stabilité dans la région, à la prospérité économique et à la restauration de la justice, des droits de l'homme, et la lutte contre l'impunité. Cependant, à court et moyen terme, les problèmes humanitaires et sociaux doivent être vigoureusement abordés à travers des programmes de protection et d'assistance qui cibleraient essentiellement les communautés vulnérables.

Les problèmes majeurs abordés par ce projet sont quatre, à savoir: i) le respect des instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la délivrance des pièces d'identité aux personnes déplacées internes et aux réfugiés et apatrides; ii) la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables en faveur des populations déplacées (réfugiés et personnes déplacées internes) et des communautés d'accueil ; iii) le cadre juridique relatif à la récupération des terres et des biens par les rapatriés ; iv) l'évaluation environnementale, la restauration et la réhabilitation des établissements humains, particulièrement au sein et autour des camps et des établissements des réfugiés et des PDI.

Objectifs: les objectifs de ce projet sont : i) d'assurer une meilleure protection et un meilleur bien-être aux réfugiés, aux personnes déplacées internes et aux apatrides, à travers le respect par les Etats des instruments internationaux sur les droits de l'homme et des obligations concernant la délivrance des pièces d'identité aux PDI et aux réfugiés ; ii) de définir un cadre général pour la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés, des PDI, et d'alléger le fardeau des communautés qui les accueillent ; iii) de restituer leurs biens aux réfugiés et aux PDI qui retournent dans leur région d'origine, comme moyen de prévenir et de résoudre les conflits dans les pays de la région des Grands Lacs ; iv) d'entreprendre une évaluation environnementale globale de la région des Grands Lacs, en particulier l'impact des réfugiés et des PDI sur l'intégrité des écosystèmes et des établissements humains dans la région des Grands Lacs

Stratégies: Les orientations stratégiques sont les suivantes : i) appui technique aux Etats en vue de la domestication des différents instruments des droits humains, du droit international humanitaire et des instruments du droit sur les réfugiés, des principes directeurs sur les déplacements internes et maintien de l'état de droit en situation de crise ; ii) prestation des services de base et création d'un environnement propice et sécurisant pour assurer le retour des populations déplacées ; iii) organisation des opérations de récupération des terres par tous les PDI et réfugiés rapatriés ; iv) sensibilisation du public sur la récupération des terres et des biens tout en assurant la protection particulière des femmes et des enfants, ainsi que les droits collectifs des groupes autochtones à la terre ; v) réalisation d'une analyse globale de l'impact des camps des PDI et des réfugiés sur les écosystèmes ; vi) restauration de l'environnement et des établissements humains affectés dans les zones post-confliktuelles.

Activités: Ces stratégies seront développées à travers les grandes actions suivantes : i) création d'organismes nationaux pour organiser la domestication des instruments internationaux et régionaux ratifiés et pour superviser la mise en application des législations nationales ; ii) traduire les lois et les instruments dans les langues nationales et organiser les campagnes de sensibilisation des femmes ; iii) délivrance aux PDI, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, à titre individuel, des documents d'état-civil, en particulier les actes de naissance et les pièces d'identité ; iv) concevoir et mettre en œuvre des programmes locaux de réintégration et imiter les initiatives locales pour la réhabilitation et la réinsertion des PDI rapatriés dans leurs régions d'installation; v) organiser la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés locales à travers le cofinancement des activités conjointes pour les PDI et les communautés hôtes; vi) assurer la sensibilisation des parties prenantes sur les problèmes des PDI ; vii) réorganiser et renforcer les mécanismes communautaires de récupération des terres et des biens ; viii) concevoir des programmes régionaux sur la restitution des biens en mettant l'accent sur l'abrogation des lois, des coutumes et des pratiques qui entravent la jouissance des femmes de leurs droits, et notamment l'accès à leurs biens ; ix) organisation de l'évaluation environnementale régionale post-conflit qui inclut les établissements humains ; x) réhabiliter,

rénover et améliorer les maisons délabrées ; xi) préserver la biodiversité et protéger les écosystèmes.

Bénéficiaires: Les bénéficiaires directs du projet sont : les ressortissants, les résidents, les PDI et les réfugiés, les communautés d'accueil dans les zones occupées par les PDI et les réfugiés, les apatrides, les minorités et les communautés autochtones ; les groupes vulnérables, les rapatriés d'exil ; la région des Grands Lacs.

Résultats attendus: les résultats attendus de la mise en œuvre de ce projet sont les suivants : i) pleine domestication des différents instruments internationaux et régionaux ratifiés et des directives sur les PDI ; ii) accès amélioré aux lois et aux instruments ratifiés ; iii) les PDI reçoivent les pièces d'identité nécessaires comme toute autre personne, sous réserve de la compétence de l'Etat concerné ; iv) réintégration réussie des PDI et des réfugiés rapatriés ; v) coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés locales ; vi) sensibilisation accrue des parties prenantes sur les problèmes des PDI ; vii) les litiges sur la récupération des terres et des biens sont traités à travers les mécanismes communautaires ; viii) promotion et promulgation des lois qui assurent la jouissance des jeunes filles et des femmes de leurs droits à l'héritage ; ix) impact environnemental post-conflit connu ; x) établissements humains réhabilités ; xi) préservation de la biodiversité et protection des écosystèmes

Budget

Délivrance des documents d'état civil, en particulier les actes de naissance et les pièces d'identité	23.000.500
Elaboration et mise en oeuvre des programmes locaux de réintégration	55.293.000
Organisation et cofinancement des activités conjointes pour les PDI et les communautés d'accueil	78.000.000
Réorganisation et renforcement des mécanismes communautaires de récupération des terres et des biens et élaboration des programmes régionaux de restitution des biens	9.188.000
Organisation de l'évaluation régionale post conflit de l'environnement, réhabilitation, rénovation et amélioration des maisons délabrées, préservation de la biodiversité et protection des écosystèmes.	5.000.000

Sous-total	170.481.500
Imprévus	17.048.150
Total de la composante	187.529.650

Sous-programme 2: Reprise des services sociaux de base, prestation des services de santé et soutien psychosocial en faveur des groupes ayant des besoins particuliers

Projet 3: Mettre fin à la violence contre les femmes, lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA, les IST, la tuberculose et le paludisme et soutien psychosocial en faveur des groupes ayant des besoins particuliers

Contexte: Les deux projets sont intimement liés car ils portent sur le même groupe des populations vulnérables dans la région.

Les effets combinés du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose en Afrique font clairement obstacle au progrès social, ralentissent la croissance et le développement économiques et perpétuent le cycle vicieux de la pauvreté. De même, les guerres, l'instabilité et l'insécurité qui donnent lieu aux déplacements des populations ainsi qu'à la pauvreté, ont accentué la vulnérabilité des populations à ces maladies dans toute la région des Grands Lacs.

Un autre facteur connexe est la vulnérabilité des jeunes filles, des femmes et des jeunes garçons à la violence sexuelle et sexospécifique accrue. On ne connaîtra probablement jamais l'ampleur et l'impact réels de la violence contre les femmes dans la RGL. Ce qui est bien connu cependant, ce sont les expériences horribles rapportées par les victimes, leurs familles et leurs amis. L'exploitation et la violence sexuelles n'ont pas de frontières. Les témoignages révèlent que leurs auteurs se trouvent

à la fois dans les situations conflictuelles et non conflictuelles, au sein des familles et parmi ceux qui sont chargés de protéger les personnes vulnérables comme la police ou l'armée, ou encore les agents chargés du maintien de la paix de l'ONU, etc.

La RGL est en proie à une prévalence élevée de la violence sexuelle à l'encontre des femmes, des filles et des jeunes garçons utilisée comme une arme pour faire valoir les motifs des conflits armés. Une conséquence effroyable de cette situation pour la région est que les femmes, les filles et les jeunes garçons sont non seulement des victimes des conflits armés, mais qu'ils sont devenus également des objets des moyens utilisés dans les conflits qui opposent les groupes armés et les forces armées.

Les statistiques décrivent une image horrifiante des conséquences de la violence à l'encontre des femmes aussi bien dans les situations conflictuelles que non conflictuelles. La violence contre les femmes est un danger à la santé publique et une cause majeure de mort et d'infirmité pour les femmes âgées entre 16 et 44 ans. Un rapport de la Banque mondiale indique que la violence contre les femmes est une cause aussi grave de la mort et de l'infirmité que le cancer parmi les femmes en âge de procréation et une plus grande cause de la mauvaise santé que le paludisme.

Il est évident qu'une action urgente est nécessaire de la part des États en vue de prévenir toute forme d'exploitation et d'abus sexuels et de violence sexospécifique. Il faut mettre en place ou renforcer les procédures et les mécanismes pour promouvoir les enquêtes, dénoncer, traduire en justice et aider à trouver des solutions. Il est réconfortant de constater que les instruments internationaux sur les droits humains abordent de plus en plus la question de la violence et de l'exploitation sexuelles, parfois dans le contexte global des droits humains. Les instruments juridiques appropriés figurent sur la liste des activités nationales.

Problèmes spécifiques et défis à relever: un examen de la prévalence du VIH/SIDA dans la région et du pourcentage des femmes vivant avec le VIH/SIDA indique que tous les pays membres de la CIRGL ont dépassé le taux de prévalence de 2% estimé par l'ONUSIDA comme représentant une situation d'urgence. Cette situation est particulièrement significative étant donné que dans les régions affectées par des conflits, il

a été très difficile de recueillir les données épidémiologiques, et les taux de prévalence peuvent donc être beaucoup plus élevés. Au fur et à mesure que la sécurité dans la région s'améliore, une chance se présente pour améliorer la collecte des données et faire face au problème de la pandémie du VIH/SIDA d'une manière plus réaliste et donc plus efficace.

Il existe des preuves biologiques significatives qui montrent que la présence d'autres infections sexuellement transmises (IST) accentue la probabilité de transmettre et d'attraper le VIH. La prévalence des IST est aggravée par des conflits et la grande mobilité des populations dans la région.

En outre, il y a eu dernièrement une forte progression du paludisme dans les régions où la maladie est devenue endémique, avec des épidémies explosives dans beaucoup de parties de l'Afrique. Les facteurs probables de cette situation sont la résistance qui se généralise rapidement aux médicaments antipaludiques, le changement climatique et les déplacements des populations. Malgré le fait qu'elle soit une maladie totalement évitable et guérissable, la tuberculose tue aujourd'hui plus que jamais auparavant un grand nombre de gens. C'est la maladie qui tue le plus les jeunes et les adultes dans le monde aujourd'hui. Chaque jour, la tuberculose tue 8.000 personnes sur les 2-3 millions qui sont infectés par la maladie chaque année. Elle est la première maladie contagieuse qui tue le plus de personnes vivant avec le VIH/SIDA, représentant un tiers des victimes du SIDA dans le monde entier. Les femmes en meurent plus que toutes autres mortalités maternelles confondues. En un an, plus d'un million de femmes et de 100 000 enfants mourront inutilement et plusieurs milliers d'enfants seront des orphelins de la tuberculose. Cette maladie enfonce dans la pauvreté des familles autrement autosuffisantes car la plupart de ses victimes sont dans l'âge la plus productive de leur vie.

Concernant la violence, l'exploitation et les abus sexuels, il est évident que les mesures de prévention, de protection et de soutien aux survivants sont déplorablement inadéquates, malgré la gravité de ce fléau. L'accès aux services sociaux, à la protection, au recours en justice, aux ressources médicales, aux lieux de refuge, etc. est limité, malgré les ef-

forts de certaines ONG. Dans nombre de sociétés, le système juridique et les attitudes des communautés accentuent le trauma des survivants. Souvent, les victimes sont tenues pour responsables de la violence perpétrée contre elles, alors que les auteurs de cette violence restent impunis et poursuivent leurs actes de violence en toute liberté.

Objectifs globaux:

- Contribuer à la réduction de l'incidence et de la prévalence du VIH/SIDA, des IST, du paludisme et de la tuberculose et des effets négatifs de ces maladies, en particulier chez les femmes, les jeunes et les enfants.
- Prévenir, éradiquer et punir toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus contre les femmes, les filles et les jeunes garçons et, ce faisant, fournir l'assistance aux survivants.

(i) VIH/SIDA, IST, Paludisme, Tuberculose

Objectifs spécifiques: assurer l'accès aux services de prévention, de traitement et de soins, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux populations en déplacement à travers les frontières et aux autres groupes vulnérables. Assurer les droits humains aux personnes vivant avec le VIH/SIDA. Sensibiliser les communautés sur les mesures de prévention et les soins de traitement disponibles localement et sur d'autres services d'appui. Échanger les informations, les expériences et les meilleures pratiques entre les États de la RGL.

Stratégies: obtenir l'engagement des États membres de développer, d'adopter et de mettre en oeuvre les démarches de collaboration relativement aux quatre maladies. Décentraliser les programmes pour pouvoir atteindre les communautés et assurer l'implication des membres affectés des communautés, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et d'autres groupes vulnérables dans n'importe quelle situation qu'ils soient – de no conflit, en conflit, de post conflit, d'urgence, dans des camps des réfugiés et dans des zones des déplacés internes. Renforcer les initiatives sous-régionales existantes, notamment la collaboration et l'échange d'information, d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays. Adopter une approche axée sur les droits de l'homme. Impliquer les

PVVIH/SIDA dans l'élaboration des stratégies et dans la mise en oeuvre des programmes. Promouvoir la mise en oeuvre du Protocole sur la Coopération en matière de prévention et de contrôle des épidémies et d'éradication de la poliomyélite dans les pays des Grands Lacs signé le 15 août 1997. Promouvoir les principes des "3 Uniques": un cadre stratégique unique, un organisme de coordination unique, un cadre de suivi et d'évaluation unique, qui ont généralement été convenus par tous les partenaires. Intégrer le VIH/SIDA dans les thèmes et dans les différents programmes/projets de la CIRGL et assurer le suivi.

Activités: Sur le plan régional, ceci sera réalisé à travers l'organisation d'un forum régional pour établir des liens entre les différentes initiatives sous-régionales engagées dans la lutte contre ces maladies; la promotion du dialogue, de l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays; la promotion de la distribution des médicaments financièrement abordables contre les quatre maladies, notamment les ARV génériques; l'organisation d'un concours régional pour les jeunes des Grands Lacs en vue de recueillir leurs idées et scénarios pour l'avenir de la région. Au niveau national, les pays: renforceront les capacités des organismes nationaux de coordination engagés dans la lutte contre ces maladies afin qu'ils puissent jouer leurs rôles d'une manière efficace et effective; meneront une campagne de sensibilisation de grande envergure et de longue durée sur les mesures de protection et la disponibilité de traitement local et d'autres services d'assistance; intégreront les services de santé et mettront en place des cliniques médicales à guichet unique pour ces maladies; et mobiliseront les ressources humaines et financières intérieures et extérieures.

Résultats: les résultats attendus de ce projet sont les suivants: la réduction de la prévalence du VIH/SIDA, des IST, du paludisme et de la tuberculose; les ressources requises pour la réhabilitation des infrastructures sociales de base dans tous les États membres sont disponibles à travers une nouvelle aide et l'annulation de la dette totale par les partenaires; et l'augmentation des allocations budgétaires nationales.

Bénéficiaires: toutes les populations de la région, mais en particulier les pauvres des milieux urbains, les communautés rurales, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les déplacés internes, les réfugiés, les

pauvres et les communautés d'accueil; les personnes vivant avec le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, en particulier les femmes, les enfants, les filles, les jeunes garçons et les personnes en déplacement à travers les frontières; les familles et les communautés affectées par les maladies; les personnes déplacées internes, les réfugiés et les communautés avoisinantes.

(ii) Violence contre les femmes

Objectifs spécifiques: protéger les femmes, les filles et les jeunes garçons et aborder les questions relatives à la violence sexuelle et sexospécifique; apporter le soutien juridique et psychosocial et l'assistance matérielle aux victimes de la violence sexuelle et sexospécifique.

Stratégies: engager tous les États membres à adopter et à mettre en oeuvre les instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes, mettre en place des mécanismes nationaux pour le soutien et l'assistance psychosociaux aux victimes, élaborer les politiques de prévention et d'assistance et entreprendre des amendements des textes constitutionnels relativement à la violence contre les femmes.

Activités: Au niveau régional, la CIRGL entreprendra le plaidoyer pour l'adoption et l'opérationnalisation par les États membres du Protocole sur la violence sexuelle contre les femmes et des instruments juridiques connexes; instaurera un système régional efficace de traduire devant les cours pénales nationales et la Cour pénale internationale les auteurs de ce crime en fuite; créera un Fonds régional pour mettre en place des mesures de prévention et d'assistance sociale et juridique, de traitement, de prise en charge et de réhabilitation des survivants; assurera la formation des unités de la police chargées de la lutte contre la violence sexuelle; apportera son appui aux programmes de sensibilisation en faveur des communautés locales et des initiatives nationales; mettra en place un mécanisme pour la diffusion et l'échange d'informations et d'initiatives positives sur la lutte contre la violence sexuelle et sexospécifique; et apportera une assistance technique aux États membres afin de renforcer leurs capacités de prévenir, d'éradiquer et de punir toutes formes de violence sexuelle et sexospécifique.

Au niveau national, les pays procéderont à la signature, à la ratification,

à la domestication et à l'opérationnalisation des instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes. Ils affecteront des ressources pour appuyer les programmes axés sur la prévention de la violence contre les femmes et apporter assistance aux survivants et renforcer les capacités des différentes institutions en vue de leur permettre de lutter contre la violence à l'égard des femmes, en particulier les mécanismes nationaux genre, la police, les systèmes judiciaires, les OSC.

- Entreprendre une campagne de grande envergure et de longue durée pour sensibiliser les femmes et les enfants sur leurs droits et les instruments juridiques existants sur les droits de la femme et de l'enfant, dans des langues et des formats qui sont faciles à comprendre et renforcer les capacités des OSC en vue de diriger cette campagne.
- Mettre en place des centres à guichet unique pour les victimes de la violence contre les femmes où elles peuvent recevoir une assistance gratuite: assistance juridique, médicale, relative au trauma, à la prise en charge, alimentaire et relative à l'abri, etc.
- Élaborer et mettre en oeuvre des programmes pour le changement de comportement destinés spécifiquement aux auteurs incarcérés de la violence contre les femmes.
- Faciliter la réintégration des victimes à travers la formation et l'identification des possibilités économiques.
- Prévoir la resocialisation des victimes de la violence sexuelle en vue de leur acceptation dans les communautés

Résultats: Au niveau régional, un fonds pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des quatre maladies qui profitera aux communautés locales et aux initiatives nationales est créé; un mécanisme pour la diffusion et l'échange d'information et d'initiatives positives sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des quatre maladies est mis en place ; une assistance technique est fournie au États en vue de renforcer leurs capacités de prévenir et de punir toutes formes de violence contre les femmes. Au niveau national, les États adoptent et mettent en oeuvre les instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes. Ils auront élaborés des mécanismes de soutien et d'assistance psychosociaux aux victimes de la violence contre les femmes. Les politiques de prévention et d'assistance sont élaborées et mises en oeuvre. Des ressources financières suffisantes sont affectées en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et de la lutte contre les quatre maladies

(à travers le Fonds mondial pour le VIH/SIDA/la tuberculose/le paludisme). Ils auront signé, ratifié et mis en oeuvre toutes les conventions sur la violence contre les femmes et les instruments juridiques connexes.

Bénéficiaires: les femmes, les filles et les jeunes garçons, les prisonniers et les détenus, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les survivants de la violence contre les femmes.

Budget

Structures législatives et judiciaires sur la violence contre les femmes	11.000.000
Prise en charge et services de santé post trauma pour les victimes de la violence contre les femmes, y compris les ARV génériques	33.500.000
Renforcement des capacités pour les agents de la force publique et les communautés en matière de violence contre les femmes	54.000.500
Organisation d'un forum régional pour établir des liens entre les différentes initiatives sous-régionales relatives au VIH/SIDA, aux IST, à la tuberculose et au paludisme	3.471.400
Promotion du dialogue, de l'échange d'information, d'expériences et de meilleures pratiques	11.777.000
Promotion de la distribution des médicaments financièrement abordables dans les zones transfrontalières en conflit et post conflit	5.982.000
Sous-total	119.730.900
Gestion du programme	11.973.000
Sous-total	131.703.900
Imprévus	13.170.390
Total de la composante	144.874.290

Note: Le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme peuvent être financés par le Fonds mondial pour le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Les budgets reflétant les détails des coûts estimatifs par programme figurent dans les documents de projet individuels. Même si à première vue le chiffre pour les onze pays peut apparaître énorme, il est modeste par rapport aux autres programmes régionaux dans la région tels que le Programme de secours prolongé et des Opérations de relance pour la RGL et les opérations de maintien de la paix de l'ONU/UA dont le coût s'élève à des milliards ne couvrant que la RDC

pendant des années. Il faut donc situer les chiffres dans un contexte d'investissement dans la paix et la sécurité dans la RGL et des économies au niveau des opérations humanitaires et du maintien de la paix dont le coût est élevé.

Projet IV

Promotion du Kiswahili comme langue de travail dans la région des Grands Lacs

Contexte: Le Kiswahili est sans aucun doute une langue importante dans le monde car il est classé parmi les 6 premières langues principales du monde. On estime que plus de 100 millions de personnes parlent et utilisent le swahili dans le monde entier. Comme toile de fond, le projet sur l'utilisation du Kiswahili comme une langue de travail dans la RGL, donc comme une vue globale du monde en général et de l'Afrique en particulier, en se concentrant sur la situation de la RGL, est nécessaire.

Actuellement, dans le monde entier, il existe généralement une atmosphère culturelle, économique, politique et scientifique très favorable à la croissance, et donc à l'acceptation du Kiswahili. La preuve de ce genre d'atmosphère est bien indiquée, par exemple, par le nombre de chaînes de radio qui émettent en swahili dans des pays aussi lointains que la Chine, le Japon, l'Inde, la Russie, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Grande Bretagne, pour ne citer que ceux-là. En outre, beaucoup d'autres universités et écoles supérieures du monde entier offrent le swahili dans leurs programmes de cours. Par exemple, il y a 47 écoles supérieures et universités qui enseignent le kiswahili rien qu'aux Etats-Unis. En effet, le Kiswahili est une des langues enseignées au niveau des programmes du système de l'Organisation du Baccalauréat International à travers le monde. En outre, il existe actuellement des programmes de localisation à l'internet et des systèmes informatiques immédiatement disponibles aux locuteurs et lecteurs du swahili dans le monde.

Le swahili et sa littérature sont devenus un fait culturel pour beaucoup d'Africains de l'Est et de l'Afrique centrale. La raison majeure réside dans l'économie de la langue car cette langue bantou est passée d'un moyen de communication simple répandu à travers l'Afrique de l'est à un moyen d'expression plus élargi et plus complexe entre les peuples de la région des Grands Lacs.

Objectif: L'objectif général de ce projet est de promouvoir l'utilisation du Kiswahili comme langue de travail dans la région des Grands Lacs.

Objectifs spécifiques:

- Mettre en place, une politique régionale et partant un Comité régional de Coordination qui supervisera le développement et la promotion du Kiswahili comme une langue de travail dans la RGL
- Promouvoir la communication efficace et la participation des peuples de la région des Grands Lacs dans les différentes réunions à travers l'utilisation du Kiswahili comme une langue de travail
- Développer les terminologies du Kiswahili et des listes de mots pertinents aux différents forums et sommets de la CI/RGL
- Identifier et financer les principaux domaines de recherche qui accroîtront l'utilisation du Kiswahili comme une langue de travail dans la RGL
- Identifier les domaines principaux de recherche qui accroîtront l'utilisation du Kiswahili comme langue de travail de la RGL. Ces domaines comprendront aussi ceux de l'utilisation de la TCI liés à la valorisation et à l'utilisation du kiswahili entre les états et les peuples de la RGL

Stratégies:

- La possibilité d'utiliser le Kiswahili comme une langue de travail au cours du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement
- La stratégie générale de ce projet est de commencer d'abord à utiliser dès que possible le Kiswahili comme langue de travail dans les forums de la RGL, en recourant à l'expertise disponible en matière de traduction et d'interprétation. C'est la stratégie qui a été utilisée par les chefs d'Etat et les chefs de délégation de l'UA en juillet 2004. Elle indiquera progressivement les points majeurs faibles qui ont besoin d'être renforcées afin d'augmenter l'utilisation de cette langue dans de tels forums.
- Si cela est nécessaire, aider les populations et communautés locales à avoir accès à la langue Kiswahili à travers les moyens que les Etats membres jugeraient appropriés. Ceci pourrait prendre la forme de la mise en place d'un site internet régional qui pourrait faciliter l'accès
- La troisième stratégie principale consiste à renforcer les capacités locales en effectuant la promotion du swahili comme langue de travail par le financement des sous-projets proposés. Une telle approche prendra en compte les activités de chaque objectif tel qu'indiqué ci-après :

Bénéficiaires: 1) les participants aux différents forums de la CIRGL 2) les lecteurs des publications et des documents provenant de ces forums

3) tous les acteurs sociaux, économiques, politiques dans la RGL, y compris la société civile, les femmes, la jeunesse, les hommes et les enfants.

Résultats: Les résultats attendus de ce projet sont: 1) le kiswahili utilisé comme langue de travail dans les forums de la RGL. 2) le Comité régional de coordination du kiswahili est établi 3) le projet régional de promotion du kiswahili officiellement lancé. 4) la cartographie de la situation actuelle du kiswahili dans la RGL réalisée. 5) les documents et les publications de la RGL, y compris tous les protocoles, les déclarations et les projets traduits en kiswahili. 6) les interprètes et les traducteurs du kiswahili au sein de la RGL identifiés. 7) un colloque régional sur le kiswahili réalisé 8) le lexique et le dictionnaire sur le kiswahili révisé/harmonisé 9) les États membres appuyés pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de formation et de communication sur le kiswahili 10) des bourses de formation des formateurs en kiswahili sollicitées et assurées 11) les domaines de recherche sur le kiswahili dans la RGL identifiés 12) le site Web sur le kiswahili développé.

Budget

Mise en place d'un Comité de coordination	70.000
Lancement officiel du projet	75.000
Réalisation d'une cartographie de la situation actuelle du kiswahili dans la RGL	175.000
Traduction des documents et des publications en kiswahili	200.000
Organisation d'une conférence régionale pour la promotion du kiswahili	200.000
Révision/Harmonisation du lexique et du dictionnaire sur le kiswahili	150.000
Appui aux États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de formation et de communication en kiswahili	220.000
Identification et financement des bourses d'étude pour la formation des formateurs d'interprètes dans la RGL	405.000
Identification des domaines de recherche pour la promotion de l'utilisation du kiswahili dans la RGL	10.000
Sous-total	1.505.000
Imprévus	150.500
Total de la composante	1.656.000

III. Dispositions de mise en oeuvre du programme

Dispositions institutionnelles et partenariats: Au niveau régional, le projet sera mis en oeuvre à travers le Comité de coordination proposé chargé des questions humanitaires et sociales, en particulier le sous-comité d'experts proposé pour intervenir dans les questions de santé et de programmes humanitaires. Cependant, étant donné qu'un certain nombre d'activités concernent le respect des instruments internationaux, en particulier les droits humains et le droit international humanitaire, ces aspects du projet seraient pris en charge par le Centre, les Forums et les Observatoires sur la bonne gouvernance, la démocratie, les droits humains et l'éducation civique. Le mécanisme régional de gestion des risques des catastrophes et de planification des mesures d'urgence comprendra des experts désignés par les départements ministériels appropriés et les départements de la RGL. Dans l'accomplissement de leur tâche, les experts se feront assistés par d'autres partenaires, notamment l'ONU, l'UA, la BAD, les ONG et les OSC ainsi que des institutions de recherche chargées de la prévention des catastrophes et de l'intervention. Un directeur de projet régional travaillant sous la supervision de la CIRGL sera responsable de l'exécution globale, du suivi et de la coordination du projet au niveau régional. Il sera assisté par les directeurs de programme nationaux de chaque État qui seront responsables des activités quotidiennes et de la participation des parties prenantes locales.

Mandat proposé du Comité de coordination:

Sous la supervision du Secrétariat de la Conférence, le Comité assurera la coordination et la mise en oeuvre des activités du programme d'action Questions humanitaires et sociales; l'harmonisation des politiques de protection et d'assistance, y compris l'appui aux communautés d'accueil; la mobilisation de ressources et le plaidoyer sur les questions humanitaires et sociales; il fournira le soutien à la sensibilisation et au plaidoyer pour le respect des instruments internationaux, notamment domestication des protocoles régionaux; il assurera la coordination et facilitera le dialogue et fournira l'appui institutionnel aux structures nationales chargées des questions humanitaires et sociales. Il est prévu que le Comité de coordination devra rendre compte au Secrétariat de la Conférence qui à son tour fera rapport au Comité interministériel et au Sommet des dirigeants de la RGL.

Le sous-comité d'experts sera responsable de l'organisation des réunions du Comité de coordination; du suivi des différentes activités du projet, de la collecte, l'analyse et la diffusion de toute information pertinente à ce domaine à l'attention du Comité de coordination, qui à son tour la transmettra au Comité interministériel. Le sous-comité d'experts sera composé de représentants du

gouvernement et de la société civile, d'experts de l'UA, de l'ONU, de la BAD, de la CICR et de l'IFRC ainsi que des organismes nationaux des droits humains.

Au niveau national, le programme sera mis en oeuvre à travers un Comité national de coordination proposé dont les membres incluront des représentants du Comité régional de coordination proposé. Ceci assurera l'échange d'information et de décisions des deux côtés. Le Comité se réunira suivant un calendrier convenu et sera composé de représentants des ministères pertinents, de la société civile et des bailleurs de fonds.